

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON

2023/28

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023/28

Nombre de membres :

- en exercice : 15

- présents : 13

- votants : 14 (1 pouvoir)

Date de Convocation : 08/06/2023

Date d'Affichage : 20/06/2023

Télétransmis le : 20/06/2023

L'An deux mille vingt-trois, le 15 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre DALLA-MUTTA, Maire

Etaient présents : AGUETTAZ Stéphane, BILLIET Irène, BOUVET David, BOUVET Roland, FANTIN Philippe, GUERIN Muriel, LANDAZ Jean Louis, PINOT Sarah, SENIS Sébastien, THIABAUD Danièle, VILLIERMET Fabrice, VILOUDY Guy.

Était excusée avec pouvoir : DEBRION Cécile (pouvoir à GUERIN Muriel)

Secrétaire de séance : GUERIN Muriel

OBJET : Création d'un Centre Technique Municipal : mandat de maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre de son programme pluriannuel de travaux, la commune de Chamoux sur Gelon souhaite construire son centre technique municipal.

Le bâtiment actuel vétuste, peu fonctionnel et trop petit ne permet pas d'appliquer les conditions réglementaires et sanitaires liées à l'activité des agents techniques municipaux.

La Commune s'est portée acquéreur des parcelles ZS 12, 13 et 14 pour une emprise totale de 870 m².

Ce terrain situé à côté du centre technique du Département, permettra de grouper les différentes fonctions techniques de la commune dans un même endroit et permettra d'apporter une réponse fonctionnelle aux agents techniques municipaux.

Dans ce projet de construction, la Commune souhaite s'adjoindre les services d'un mandataire, qui réalisera l'ensemble des démarches administratives préalables, organisation des consultations : maîtrise d'œuvre, travaux, suivi de chantier jusqu'à la livraison du bâtiment.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire
- Après en avoir délibéré,

DONNE mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un Centre Technique Municipal sur la commune de Chamoux-sur-Gelon à la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le mandat de maîtrise d'ouvrage ainsi que toutes les pièces afférentes

DIT que les sommes nécessaires à cette opération sont inscrites au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,